

# Matane dans les relations de voyage de Champlain: un 375<sup>e</sup> anniversaire

Clément Fortin

Depuis 1985, la couverture de la revue *Au pays de Matane* arbore une citation<sup>1</sup> extraite de la description que Champlain a faite de la rivière Matane et de son havre lors de son passage en 1626<sup>2</sup>: «*Ce lieu est assez<sup>3</sup> gentil*»<sup>4</sup>.

Pour sa part, la Société d'histoire et de généalogie suggérait, au même moment, à la Ville de Matane d'utiliser cette citation en guise de slogan sur sa papeterie, ses dépliants touristiques, etc.

Ce faisant, on soulignait aussi en 1986 que 360 ans s'étaient écoulés depuis que Champlain avait écrit ces mots dans sa relation de voyage de 1626. L'année dernière, en juin, on en a célébré le 375<sup>e</sup> anniversaire.

La page frontispice de la revue *Au pays de Matane* comporte toujours cette même citation. En 1997, toutefois, on a changé l'année: 1620 a remplacé 1626. C'est cet événement qui m'a incité à revoir les écrits de Champlain et, plus particulièrement, les relations où il est question de Matane.

Pour écrire *Les amours du Pied-de-la-Côte* dont la première partie est intitulée *Un lieu assez gentil*, j'ai vérifié dans le texte original de Champlain l'exactitude des propos qu'Antoine Gagnon lui attribue dans sa *Monographie de Matane*<sup>5</sup>.

Antoine Gagnon puise dans l'ouvrage de C.-H. Laverdière<sup>6</sup> les écrits de

Champlain concernant Matane. Cependant, pour les rendre plus accessibles, il se permet quelques adaptations aux exigences du français moderne. Cela ne change en rien le sens des mots de Champlain. C'est ce que je fais aussi. De plus, mon logiciel ne comprend pas les signes typographiques nécessaires à la reproduction du texte original.

## La relation de 1603

Parti de Honfleur le 15 mars 1603, Samuel de Champlain passe devant la rivière Matane et fait la description suivante:

*Le lendemain, nous eûmes connaissance de Gaspé, terre fort haute, et commençâmes à entrer dans ladite rivière de Canada, en rangeant la bande du Sud jusqu'à Matane<sup>7</sup>, où il y a, dudit Gaspé, soixante-cinq lieues. Dudit Matane, nous vîmes prendre connaissance du Pic<sup>8</sup>, où il y a vingt lieues, qui est à ladite bande du Sud; dudit Pic, nous traversâmes la rivière jusqu'à Tadoussac, où il y a quinze lieues. Toutes ces terres sont fort hautes élevées, qui sont stériles, n'apportant aucune commodité<sup>9</sup>.*

Ce commentaire que j'ai souligné, Antoine Gagnon le passe sous silence dans sa *Monographie de Matane*.

Le 15 juin 1603, Champlain arrive à Gaspé. Les Indiens lui apprennent un itinéraire qui sera connu plus tard sous le nom de Passe de Matane<sup>10</sup>:

*Passant l'Île Percée, il y a une baie qui s'appelle la baie des Chaleurs<sup>11</sup>, qui va comme à l'est-sud-ouest quelques quatre-vingts lieues dedans les terres, contenant de large en son entrée quelques quinze lieues. Les sauvages Canadiens disent qu'à la grande rivière de Canada, environ quelques soixante lieues rangeant la côte du Sud, il y a une petite rivière qui s'appelle Matane<sup>12</sup>, laquelle va quelques dix-huit*



Champlain tel qu'imaginé par Moncornet (*Nos racines, l'histoire vivante des Québécois*, chapitre 5, 1979, p. 91).

lieues dans les terres; et étant au bout d'icelle, ils portent leurs canots environ une lieue par terre, et se viennent rendre à ladite baie des Chaleurs, par où ils vont quelquefois à l'île Percée.

### La relation de 1610

Dans son voyage de 1610, Champlain ne fait qu'une brève mention de la rivière Matane. Ainsi, écrit-il: «*Nous partîmes (de Honfleur) le 18 d'avril, et arrivâmes sur le grand banc le 19 du mois, et eûmes connaissance des îles Saint-Pierre le 22. Étant le travers de Matane<sup>13</sup> nous rencontrâmes un vaisseau de Saint-Malo,*»<sup>14</sup>...

### La relation de 1626

Il faut attendre jusqu'en 1626 pour que le fondateur de Québec nous offre une véritable description de la rivière Matane. Champlain part de Paris le 1<sup>er</sup> avril 1626 et se rend à Dieppe d'où il s'embarque pour la Nouvelle-France.

Le 20 juin 1626, Champlain mouille l'ancre entre l'île Bonaventure et l'île Percée<sup>15</sup>. Champlain mentionne que de la Ralde est monté à bord de son vaisseau le 21 juin<sup>16</sup> sans toutefois indiquer à quel endroit. Le 25 juin, il ancre près de Tadoussac<sup>17</sup>. Au moment où il décrit la rivière Matane, il n'indique aucune date. Cet événement se situerait vraisemblablement entre le 20 juin et le 25 juin 1626.

Voguant près des côtes de Matane en 1603, rappelons-nous que Champlain déplorait leur stérilité et leur incommodité. Vingt-trois ans plus tard, son appréciation change radicalement. C'est avec un certain enthousiasme maintenant qu'il décrit les beautés de la rivière Matane et de son havre:

... dudit cap de Chatte. Montant à mont l'on va jusqu'au travers de la rivière de Matane, où il y a douze à treize lieues dans cette rivière de plaine mer, des moyens vaisseaux

Ce lieu est assez gentil, & s'y fait grande pêcherie de faumon & truites, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leur temps & faifon. Ceste riuere vient de certaines montagnes, & peut on s'aller rendre par le trauers des terres, par le moyen des canaux des fauuges, en les portant vn peu par terre en la riuere qui se descharge dans la baye de Chaleu(1), ce lieu de Mantane est fort commode pour la chaffe des eflans, où il y en a en grande quantité.

Oeuvres de Champlain présentées par Georges-Émile Giguère, Montréal, Éditions du jour, 1973, p. 1091).

*de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuvent entrer, c'est un havre de bare de basse mer : étant en ladite rivière assez d'eau pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, et s'y fait grande pêcherie de saumon et truites, ayant les filets propres à cet effet, l'on en pourrait charger des bateaux en leur temps et saison. Cette rivière vient de certaines montagnes, et on peut s'aller rendre par le travers des terres, par le moyen des canaux<sup>18</sup> des sauvages, en les portant un peu par terre en la rivière qui se décharge dans la baie des Chaleurs,<sup>19</sup> ce lieu de Matane<sup>20</sup> est fort commode pour la chasse des élans, où il y en a en grande quantité.*

*De Matane l'on va à l'île de Saint-Barnabé à seize lieues, (...)*

*Et depuis Gaspé jusqu'au Bic, ce sont terres la plus grande part fort hautes, notamment lesdits monts Notre-Dame, où les neiges y sont jusqu'au 10 et 15 de juin. Le long de la côte il y a force anses, petites rivières et ruisseaux, qui ne sont propres que pour de petites barques et chaloupes mais il faut que ce soit de plaine mer. La côte est fort saine, et on peut en approcher d'une lieue ou deux, et y a ancrage tout le long d'icelle, contre l'opinion de beaucoup, ainsi que l'expérience le fait connaître: l'on peut étaler<sup>21</sup> les marées pour monter à mont, si le vent n'est pas trop violent. Tout ce pays est rempli de pins, sapins, bouleaux, cèdres, et force pois, et persil sauvage, le long de la côte l'on pêche de la morue, jusqu'au travers de Matane, et force macreaux en sa saison, et autres poissons<sup>22</sup>.*

En vérité, c'est en 1626, soit 375 ans en juin 2001, que ces mots «*Ce lieu est assez gentil*» ont été écrits par Champlain. Alors pourquoi ce changement sans justification?

Pour moi, l'utilisation de cette citation sur la couverture de la revue *Au pays de Matane* demeure une initiative fort louable.

Qu'on comprenne les mots «*assez gentil*» dans la langue de Champlain ou dans la nôtre, ils décrivent bien ce merveilleux coin de pays. Bon anniversaire.

### Notes

- 1 La Société d'histoire et de généalogie de Matane a pour emblème un castor (tourné vers la droite depuis 1989) reposant sur une bûche et pour devise «*J'étais à l'origine*» inscrite dans un listel. Voyez C.E. Vézina, *Armoiries de Matane*, vol. II, numéro I, décembre 1966 (3), p. 11-13 et voyez aussi «*Au pays de Matane*», vol. XXV, numéro 1, mars 1990, (49) p. 6.
- 2 Robert Fournier, «*Ce lieu est assez gentil*», *L'Histoire Au «Pays» de Matane*, vol. XX, numéro 1, (39) avril 1985, p. 34.
- 3 Assez adv. Beaucoup, très. Elle est grande! = elle est très grande. Vieux français. «*Il faut*, dit Brunot, *prendre garde que dans les anciens textes assez signifie beaucoup*». *Glossaire du parler français au Canada*.
- 4 Gentil, ille adj. Archaïque, le gentil pays de France, le noble pays de France. Loyal, droit. On peut se fier à lui, c'est un homme gentil. Vieux français Gentil= noble, généreux. *Glossaire du parler français au Canada*.
- 5 Antoine Gagnon, *Monographie de Matane, pays de brumes, de soleil, de visions*, Rimouski, Imprimerie générale de Rimouski, 1945, p. 371.
- 6 Samuel de CHAMPLAIN, *Oeuvres de Champlain*, édit. par Ch.-H. Laverdière, Québec, Desbarats, 1870, 6 vol.; réimpression en fac-similé avec une présentation de G.-É. Giguère, Montréal, Éditions du Jour, 1973, 3 volumes.
- 7 Graphie originale Mantanne.
- 8 Bic.
- 9 Champlain, *op. cit.* tiré *Des sauvages ou voyage du sieur de Champlain fait en l'an 1603*, chapitre premier, vol. 1, p. 68.

- 10 Gagnon, *op. cit.*, p. 60 et p. 95. Citant une lettre de l'évêque de Québec datée de 1686 dans laquelle celui-ci signale que: «*Au lieu de prendre la route de Ristigouche et de Mattane pour nous rendre à Québec, je pris celle de l'Isle-Persée*» (sic). Antoine Gagnon commente cet écrit comme suit: «*On voit par là que durant longtemps on communiqua de l'Acadie au fleuve par la Ristigouche, la Matapédia, puis un petit portage et la rivière Matane. Dans les vieux documents on parle parfois de «La Passe de Matane»*. Léon Boudreault, *Faits nouveaux sur la Seigneurie de Matane, (1677-1870)*, publication de la Société d'histoire de Matane, p. 22. En décrivant la Passe de Matane, Boudreault établit à une dizaine de milles la distance du portage.
- 11 Ainsi nommée par Jacques Cartier en 1534.
- 12 Graphie originale Mantanne.
- 13 Graphie originale Mentthane.
- 14 Champlain, *op. cit.*, tiré du *Second voyage du sieur de Champlain fait en la Nouvelle France en l'année 1610*, chapitre 1, vol. 1, p. 353, 354 et 355.
- 15 Champlain, *op. cit.* chapitre premier, vol. III, p. 97 (1081).
- 16 Champlain, *op. cit.* chapitre II, vol. III, p. 120 (1104). Le capitaine de la Ralde est l'amiral de la flotte. Cette dernière compte cinq vaisseaux, p. 97 (1081).
- 17 Champlain, *op. cit.*, chapitre II, vol. III, p. 121 (1105). «*Le 25 de juin nous mouillâmes l'ancre le travers du Bicq, quatorze lieuës à l'Est de Tadoussac*».
- 18 En 1603, Champlain l'orthographe canots. Voyez le texte précité.
- 19 En 1603, les Indiens ont appris à Champlain l'existence de cette passe entre Matane et la baie des Chaleurs. Une annotation au texte de Champlain en précise le parcours: «*De la rivière de Matane, on tombe dans celle de Matapédiac (sic), qui se décharge dans celle de Ristigouche, et celle-ci se jette au fond de la baie des Chaleurs*».
- 20 Graphie originale Mantane.
- 21 Se maintenir contre (le vent, le courant, etc.) *Glossaire du parler français au Canada*.
- 22 Champlain, *op. cit.*, tiré de *Description de l'île de Terre-Neuve, Ile aux Oiseaux. Ramées Saint-Jean, Anticosti, et Gaspé, Bonaventure, Miscou, Baie des Chaleurs, avec celle qui environne le Golfe Saint-Laurent, avec les Côtes, depuis Gaspé jusqu'à Tadoussac, et de là à Québec, sur le grand fleuve Saint-Laurent*, chapitre II, vol. III, p. 1090, 1091 et 1094.